Projet de délibération du 20 mars 2013 de MM. Alberto Velasco et Alain de Kalbermatten: «Fiche technique devant accompagner les propositions d'investissement du Conseil administratif».

(refusé par le Conseil municipal lors de la séance du 20 mars 2013)

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Exposé des motifs

Tel qu'exposé dans les considérants, l'esprit qui anime les auteurs de ce projet est de faciliter la vision de l'impact financier des projets d'investissements qui sont soumis à l'étude des élus. Cette vision permettrait, en principe, que le débat politique soit concentré sur l'opportunité de l'investissement et non pas sur l'aspect technique de celui-ci. Bien souvent, on découvre que les sommes prévues ne contiennent pas les coûts de fonctionnement engendrés ni leur financement et leurs charges.

Pour ce faire, il nous semble indispensable que le projet de délibération émanant du Conseil administratif comporte une série d'indicateurs financiers tels que ceux figurant dans les annexes 1, 2 et 3 inspirés des pratiques de l'Etat, à savoir:

- un préavis technique financier (voir annexe 1) émanant du département en charge des finances et qui atteste que le projet de délibération est en tout point conforme aux lois et directives de l'administration. Il devra comporter une description de l'objet, la rubrique concernée, une planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet, l'inscription budgétaire et son financement;
- une planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle (voir annexe 2). Cette information permet, contrairement à ce qui s'est passé avec le Musée d'ethnographie, de prévoir les coûts de fonctionnement et les recettes escomptées à la suite de son fonctionnement. Cette pratique évite toute surprise de crédit supplémentaire et de travestissement des véritables coûts du projet. On ne peut admettre que l'on construise un édifice, par exemple un musée, et que l'on s'aperçoive que les coûts de fonctionnement n'ont pas été pris en compte et, par conséquent, qu'il faut déplacer la date d'ouverture par manque de personnel.
 Puisque ces documents sont appelés à être publics et consultables par tous les citoyens, la transparence doit être une condition préalable à toute acceptation des projets d'investissements engageant les deniers publics.
- enfin, une planification des charges financières permettant aux élus ayant à décider de l'investissement, de visualiser les charges financières en lien avec les amortissements et les intérêts suite à des emprunts pour des investissements non autofinancés.

Nul doute que l'adoption de cette présentation, gage de transparence et riche d'indications, est bénéfique pour les institutions et les citoyens appelés à décider en toute connaissance de cause.

Considérant:

- l'importance des sommes qui sont inscrites dans les demandes de crédits d'investissements;
- la nécessité, pour le conseiller municipal, d'avoir accès aux données financières qui sont impactées par les demandes de crédit;
- que ces informations sont un gage de transparence, de compréhension et d'aide à la décision du Conseil municipal;
- que le contenu de ces fiches, de par leurs informations et recommandations, non seulement facilitent la compréhension et les débats purement techniques, mais permettent de concentrer les débats sur l'opportunité politique,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 48, lettres v) et w), et 30, alinéa 1, lettres e) et k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 32 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984;

sur proposition de deux de ses membres,

décide:

Article premier. – Tout crédit d'engagement fait l'objet d'un exposé des motifs indiquant son but et le mode de financement.

Art. 2. – La demande de crédit sera accompagnée des fiches techniques indiquant le préavis technique du département en charge des finances et une planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense.

Annexes:

- préavis technique financier
- planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle
- planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements

Annexes 1:

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Attestation de contrôle par le département en charge des finances

1.- Objet
Description ...

- 2.- Rubrique budgétaire concernée
- 3.- Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet

	2012	2013	2014	2015	Résultat récurrent
Charges en personnel					
Dépenses générales					
Charges finacières					
Charges particulières					
Octroi de subvention ou prestation					·
Total des charges de		(
fonctionnement					
* *					1
Revenus liés à l'activité					
Autres revenus					
Total des revenus de					
fonctionnement					
Résultat net de fonctionnement					

4.- Inscription budgétaire et financement

Le département atteste que le présent projet de délibération est conforme aux règles administratives et financières adoptées par l'état et le CM.....

Date et signature du responsable financier

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUVELLE

PR ouvrant un crédit complémentaire d'investissement de à la PR.... ouvrant des crédits de construction de

Projet présenté par le département :

	2013	2014	2015	2016	2017
TOTAL des charges de fonctionnement induites					
Charges en personnel {augmentation des charges de personnel, formation, etc.} Dépenses générales				-	
Charges en matériel et véhicule {mobilier fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.}					
~					
Charges financières		And the second s			
Intérêts Amortissements					
Charges particulières					
Perte comptable					,
Provision {préciser la nature}					
{subvention accordée à des tiers, prestation en nature}					
				Attacasa	
TOTAL des revenus de fonctionnement induits					`
Revenus liés à l'activité					
{augmentation de revenus (impôts, émoluments, taxes), subventions reçues, dons ou legs}					
Autres revenus					
{revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers}					
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT {charges - revenus}					

Annexe 3

PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIERES (AMORTISSEMENTS ET INTERÊTS) EN FONCTION DES DECAISSEMENT

PR ouvrant un crédit complémentaire d'investissement de à la PR.... ouvrant des crédits de construction de

Projet présenté par le département :

			2013	2014	2015	2016	2017
	Durée	Taux					
Investissement brut							
Recette d'investissement							
Investissement net						·	
Génie Civil	50 ans	% ×					
Recettes							
Aménagement							
Recettes		***************************************	statunkaktallanderretangertespunstereng	Artefezield Learnersvelands errenta beret fils	***************************************	THE PERSON NAMED IN COLUMN NAM	Made who recommend a second as obtained to this measure.
Installations Recettes	·					•	
			·				
TOTAL des charges financières							
Intérêts x%							
Amortissements							

Date: